

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2293

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 20

I. - À l'alinéa 15, substituer au mot :

« mentionnée »

le mot :

« prévue ».

II. - Au même alinéa, substituer au mot :

« mentionné »

le mot :

« prévu ».

III. - Au même alinéa, substituer au mot :

« mentionnés »

le mot :

« prévus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.